

## QUATRE GROTTES ARIEGEOISES EN NATURA 2000

**Quatre grottes ariégeoises font partie au réseau des sites Natura 2000 en raison de la présence de chauves-souris patrimoniales: ce sont les grottes d'Aliou à Cazavet, la grotte de Tourtouse, la grotte du Ker de Massat et la grotte de Malarnaud à Montseron. Une surface de un hectare est concernée autour de l'entrée de chacune de ces cavités.**

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir dans un état de conservation favorable la biodiversité au sein de l'Union Européenne, en conciliant les exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires.

En 2010, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (SMPNR) a été désigné opérateur de ces sites, c'est-à-dire qu'il est chargé de l'élaboration d'un « document d'objectifs ». La constitution de ce document s'appuie sur une démarche de concertation avec les différents acteurs locaux.

La première étape étant la réalisation d'un état des lieux, une étude sur la faune a été confiée à l'Association des Naturalistes de l'Ariège. Elle débute en ce moment-même par des comptages de chauves-souris dans chacune des cavités. Un état des lieux socio-économique est également en cours : des groupes de travail vont travailler prochainement à l'identification des activités humaines présentes dans ou à proximité des cavités.

A l'automne prochain, les groupes de travail se réuniront à nouveau afin d'identifier les objectifs et les enjeux de chaque grotte, puis de proposer un programme d'actions.

N'ayant aucune portée réglementaire, le document d'objectifs proposera une liste de mesures destinées à conserver voire améliorer l'état de conservation des populations de chauves-souris. Sur la base du volontariat, des contrats Natura 2000 pourront être signés et faire l'objet de financements européens.

Le premier « comité de pilotage » s'est tenu jeudi 13 janvier sur la commune de Cazavet, en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Girons. D'autres « comités de pilotage » acteront au fur et à mesure l'avancée de l'élaboration du document, qui devrait être validé au début du printemps 2012.

Contact : Mélina CHOUPIN